



Fondation Michel Serres pour le Contrat Naturel

Agir pour le *Contrat Naturel* – Agir dans le *Contrat Naturel*

L'explosion, depuis les années 1950, des interactions entre les activités économiques et les processus naturels, a modifié les grands cycles biogéochimiques de la planète, en affectant la dynamique du Système que les sociétés humaines forment avec la Terre. La croissance continue dont dépend la viabilité politique du système socio-économique global bouleverse, à l'échelle de la planète, les conditions physiques, chimiques et biologiques des écosystèmes qui ont régulé l'environnement humain durant des millénaires. Or, la biosphère est autant la condition que le produit de l'émergence de toutes les formes de vie qui la constitue. Pour « bien vivre » dans les limites écologiques de la planète, les systèmes de production et de consommation, qui sont la cause fondamentale des pressions environnementales et climatiques, doivent donc évoluer. *Ces transformations supposent de profonds changements dans les institutions, les pratiques, les technologies, les politiques, les modes de vie et de pensée dominants parce qu'elles remettent en cause la séparation conventionnelle établie par la modernité entre l'humanité et la nature.*

En 1990, Michel Serres publiait le *Contrat Naturel* pour répondre à ces conditions inédites dans l'histoire de l'humanité. En reconnaissant tous les êtres naturels comme sujet de droit, le *Contrat Naturel* imagine une organisation symbiotique des interactions entre les humains et les autres vivants pour apprendre à habiter la nouvelle Terre qui est en train de naître

sous nos yeux. La pensée du Contrat Naturel ne nous offre pas seulement une interprétation renouvelée de notre condition terrestre. Elle est littéralement constitutive du monde dont elle œuvre à préserver l'intégrité. *Le Contrat Naturel est « performatif », car les actions qu'il inspire et éclaire contribuent directement au maintien du Système-Terre dans des conditions favorables à la qualité et à la pérennité des habitats humains.*

Les communautés humaines sont en effet des communautés écologiques dont le métabolisme est simultanément culturel, social, biologique et physique. Leur gouvernement doit aussi prendre soin du monde commun qu'elles composent avec la diversité vivante qui peuple l'habitat terrestre. La ligne de démarcation qui s'efface ainsi entre les questions locales et mondiales met à jour la solidarité socio-écologique de tous les territoires dont l'interdépendance manifeste l'unicité, la consistance et la vulnérabilité de la Terre. *Le défi est désormais d'arriver à intégrer dans les organisations culturelles, socio-politiques et économiques cette compréhension écosystémique de l'existence humaine.*

Pourquoi serait-il plus facile de prédire l'effondrement violent de la « civilisation thermo-industrielle » que de concevoir que nous pourrions collectivement, tant localement qu'à l'échelle de la planète, instaurer pacifiquement une reconnaissance institutionnelle de la valeur inhérente à toutes les formes de vie ? Nous pouvons mettre les savoirs et les pouvoirs de nos sociétés au service de l'épanouissement et de la diffusion de pratiques favorables à la régénération des écosystèmes dont nous dépendons. Cette transformation ne paraît improbable que dans la mesure où elle résulte d'une rupture logique avec les opinions circulantes et dominantes. Face au péril d'une nature qui, en réaction au prodigieux changement d'échelle des puissances d'interventions humaines, se comporte de façon nouvelle et imprévisible, le Contrat Naturel trouve son intelligibilité en lui-même, dans la fécondité de l'avenir que sa mise en œuvre rend possible. *En nous encourageant à imaginer des institutions pour « représenter l'eau de la mer ou les glaciers de montagne », à tenir compte, en d'autres termes, du sens fondamentalement écologique des affaires humaines, il nous éveille à la possibilité de négocier la paix avec la Terre, en permettant à tout un chacun de*

contribuer à augmenter la santé commune des milieux naturels, des sociétés et des gens.

Le Contrat Naturel offre une grille de lecture pour comprendre les liens systémiques entre une civilisation et son environnement, c'est-à-dire entre santé humaine, santé politique et santé écologique. Il fournit ainsi les principes pour fonder les institutions publiques d'une transition équitable vers une société écologiquement et socialement solidaire en ralliant les métamorphoses qu'inspirent l'expérimentation de relations au vivant différentes de celles qui nous conduisent à une catastrophe dont notre histoire ne nous donne aucun exemple.

Il n'est pas suffisant de réduire ou de compenser les impacts des activités économiques sur les milieux naturels. Les dispositifs existants d'évaluation des coûts écologiques (études d'impacts, normes de sécurité...) rendent socialement acceptables l'artificialisation des milieux et la surexploitation des ressources. C'est pourquoi les destructions s'accroissent en même temps que l'information et les alertes scientifiques sur les risques d'effondrement des écosystèmes planétaires se banalisent. La Fondation pour le Contrat Naturel engage à oeuvrer non seulement pour le ménagement et la préservation mais également pour la restauration, la régénération et l'accroissement des ressources écologiques qui constituent les biens communs dont dépend la satisfaction pérenne des besoins humains fondamentaux.

L'imprécision du concept de « durabilité » qui fait, au mieux, d'une vision ou d'une transition à l'horizon 2050 ou 2100 une sorte d'objectif à terme, comme s'il n'y avait plus à s'inquiéter de l'existence du monde au-delà de cette période, autorise une irresponsabilité organisée sur les conséquences du modèle de développement dominant. La signification, à l'échelle des grands cycles biogéochimiques et bioclimatiques de la planète, des transformations environnementales issues de la Révolution industrielle, se mesure en dizaines de milliers d'années. Les générations présentes doivent s'assurer précisément que les ressources nécessaires à la santé commune des milieux vivants, des

gens et des sociétés qu'ils composent, sont garanties aux suivantes par une juste prise en compte de la longue durée des évolutions du vivant.

Pour évaluer pleinement le sens des décisions socio-économiques et politiques, il convient en outre de considérer, aussi rigoureusement que possible, leurs répercussions sur les besoins des autres communautés écologiques dans le cadre d'un droit qui ne dissocie pas les hommes de la Terre. Pour passer du parasitisme à la symbiose, la Fondation pour le Contrat naturel défend un droit libéré des privilèges et propriétés exclusives que les humains s'attribuent sur le monde et ses richesses. Elle ouvre ainsi la voie à une reconnaissance juridique, adaptée aux spécificités des différents territoires de vie, de l'intégrité des entités naturelles (forêts, rivières, glaciers, lacs, montagnes...).

Il est clair, enfin, que nous n'agissons pas en cohérence avec ce que nous savons. Pour remédier aux négligences des technosciences dont l'objectivité repose sur la mise à distance et la volonté de contrôle, et pour rompre avec l'hyperspécialisation des tâches et des disciplines qui met en pièce la nature et fait perdre de vue le souci de l'unité, de l'unicité et de la vulnérabilité du monde, nous devons créer des conditions favorables à l'émergence de modèles éducatifs fondés sur une relation pacifiée avec la Terre. Pour apprendre à bien user des ressources naturelles plutôt que les exploiter, à les mettre au service des besoins collectifs plutôt que des profits individuels, à les renouveler plutôt que les consommer, la Fondation pour le Contrat Naturel est une école vivante qui donne place à des processus de connaissances situées et impliquées, issus de l'écoute et de la coopération de l'ensemble des acteurs de la société.

Paris - Lyon, 12 mai 2019